

TOUSSIEU

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à 20h15, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIDAL, Maire.

Présents (18):

P. VIDAL - L. DUBOISSET - S. LEROY - A. CORNOUILLER - P. GENIER - G. THORRIGNAC - G. PERRAUD - F. MARTINS - V. BEDRINES - C. ROSSIGNOL - S. TARDY - O. ROUX - S. ARNAUD - F. MERCIER - L. LOCATELLI - B. CHAPPARD - F. HUMBERT - L. LOPEZ

Absents excusés (5) : C. HUMBERT - T. DAUDRÉ-VIGNIER - I. BOURGEAY - V. DIAS - A. LOZANO

Pouvoirs (4) :
C. HUMBERT à G. THORRIGNAC
T. DAUDRÉ-VIGNIER à L. LOCATELLI
I. BOURGEAY à L. DUBOISSET
V. DIAS à P. GENIER

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 18 - Votants : 22
Date de la convocation : 15 mars 2024 - Secrétaire de séance : L. LOPEZ

Le Conseil municipal, en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, élit un nouveau Président de séance en la personne de Laure DUBOISSET

Comptes financiers uniques - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 17 - Votants : 21

2024-02-01 - ASSAINISSEMENT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE de Compte Financier Unique 2023 ASSAINISSEMENT pour un résultat cumulé 2023 de 110 779,36 € en section d'investissement et de 99 918,30 € en section d'exploitation.
- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2024-02-02 - EAU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE de Compte Financier Unique 2023 EAU pour un résultat cumulé 2023 de 38 830,87 € en section d'investissement et 24 112,83 € en section d'exploitation
- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2024-02-03 - COMMUNE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE de Compte Financier Unique 2023 de la Commune pour un résultat cumulé 2023 de - 1 577 232,76 € en section d'investissement et de 2 118 312,63 € en section de fonctionnement

- CONSTATE les identités de valeurs des données issues des écritures de l'ordonnateur et du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur le Maire reprend part à la séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

- Présents : 18

- Votants : 22

2024-02-04 - ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecte le résultat 2023 du Budget ASSAINISSEMENT comme suit :

Report en exploitation R002 = **99 918,30 €.**

2024-02-05 - ASSAINISSEMENT BUDGET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les sommes proposées soit 224 872,32 €uros à la section d'investissement et 134 918,30 €uros en section d'exploitation pour le budget primitif ASSAINISSEMENT 2024.

2024-02-06 - BUDGET EAU AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation figurant au compte financier unique 2023 comme suit :

Report en exploitation R002 = 24 112.83 €

2024-02-07 - EAU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les sommes proposées soit 83 085,96 €uros à la section d'investissement et 49 112,83 €uros en section d'exploitation pour le budget primitif EAU 2024.

2024-02-08 - BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur le Maire expose que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 figurant au compte financier unique 2023 est de **2 118 312.63 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R002 = 541 079,87 €

Affectation en investissement au 1068 = 1 577 232,76 €

2024-02-09 - TAUX DES TAXES 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour 2024 les taux des taxes directes locales comme suit :

- | | |
|--|---------|
| ○ TAXE HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES | 7,30 % |
| ○ TAXE FONCIERE BATI : | 23,66 % |
| ○ TAXE FONCIERE NON BATI : | 33,89 % |

2024-02-10 - COMMUNE BUDGET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les sommes proposées soit 3 395 053,48 €uros à la section d'investissement et 3 886 969,62 €uros à la section de fonctionnement pour le budget primitif COMMUNE 2024.

2024-02-11 – Convention instituant la police municipale pluri communale entre les Communes de Mions, Chaponnay, Toussieu, Marennes et Saint Pierre de Chandieu



Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention instituant la police pluricommunale entre les communes de Mions, Chaponnay, Toussieu, Marennes et Saint Pierre de Chandieu.

2024-02-12 -CCEL HABITAT- Approbation du Programme Local de l'Habitat 2024 - 2029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des objectifs du PLH 2024-2024 et de ses orientations stratégiques , à la lecture des documents transmis et présentés, émet un avis favorable à l'unanimité sur le PLH 2024-2029 de la CCEL.

Clôture de séance : 21h30

Le Maire,

Paul VIDAL

AFFICHÉ le

03 AVR. 2024